

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 834

Nachruf: La baronne Marthe Roël, 1877-1956

Autor: R.G.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Emancipation de la femme

Une fort belle publication est sortie de presse en décembre dernier, c'est le numéro mensuel du « Courrier » de l'Unesco, consacré à la situation de la femme dans le monde. Depuis sa création, l'Unesco a, dans tous les pays où il a été appelé à exercer une action éducative et instructive, travaillé en faveur des femmes, afin de les faire bénéficier de plus de possibilités d'instruction et de formation professionnelle. Ce numéro si intéressant résume en quelque sorte la prise de position théorique des organisations internationales, à la suite d'une large enquête menée par l'Unesco dans le monde.

La femme est-elle un être inférieur ? — Non, répondent Mme Myrdal, M. Ashley Montagu, M. Maurice Duverger. Et l'expérience a montré que celles qui étudient, qui votent, qui exercent des professions nouvelles, qui se consacrent à la famille, servent la communauté avec autant de capacités, de bon sens, de pertinence que les hommes. Que toutes celles qui ont des doutes, dont l'opinion est hésitante, lisent cette revue, et elles seront convaincues, non par des affirmations gratuites, mais par des faits et des documents, illustrés de magnifiques images.

Toutefois, une phrase de M. Maurice Duverger incite à quelques réflexions et critiques : « Il faut bien constater, dit-il, que la faible influence des femmes dans la direction des Etats repose, dans une large mesure, sur leur inertie... »

Ce jugement nous paraît sommaire. Il ne tient pas compte des circonstances historiques. Qu'auraient pu entreprendre les femmes avant notre époque, je vous le demande, dans des nations soumises à des gouvernements autoritaires ? Un soulèvement en force était seul concevable, puisque la législation ne donnait aucune possibilité d'action, il ne pouvait réussir. Malgré tout, quand on en vient à la lutte et au pugilat, les femmes sont physiquement moins fortes, n'en déplaise à M. Ashley Montagu, quoiqu'elles résistent mieux à la maladie et à l'usure des ans. Il a fallu les principes proclamés par la Révolution française pour ouvrir une voie dans la constitution des Etats, puis une voie dans l'opinion des individus. C'est par cette voie qu'ont pu s'introduire les réformes améliorant la situation de la femme.

Or, dès que ces possibilités ont existé, au cours du XIX^e siècle, voyons-nous les femmes inertes ? Point du tout, et je n'en veux pour preuve que la « Marche vers la liberté » (Journey towards freedom), que vient de publier, pour son cinquantenaire, l'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales. En 1904, il y avait eu déjà assez de pionnières dans les nations démocratiques, aux Etats-Unis, dans les pays nordiques, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Belgique, etc., pour que puisse se créer une fédération de tous les mouvements locaux et nationaux. Et je n'énumère pas ici d'autres fédérations d'avant-garde, comme le Conseil international des femmes.

On voit que, loin de rester passives, les femmes avaient rapidement tiré parti des circonstances. Pour se convaincre de l'activité déployée, il faut lire ce livre. Il est en anglais, il est vrai, mais il est si richement illustré, que les étapes du mouvement apparaissent

La baronne Marthe Boël, 1877-1956

Le 18 janvier s'est éteinte, à Bruxelles, une des grandes figures du féminisme contemporain.

Grande, elle le fut par sa stature qui dépassait de beaucoup la moyenne et qui lui permettait de dominer ses auditeurs, surtout par sa personnalité hors ligne, faite d'une intelligence vive et d'une âme profondément maternelle et aimante.

Flamande d'origine, Marthe de Kerchove de Denterghen, passa son enfance et sa jeunesse à Gand. C'est seulement après son mariage avec le baron Pol Boël qu'elle s'établit à Bruxelles où elle vécut dès lors, passant ses étés dans son beau château du Chenoy où elle aimait à recevoir sa famille et ses amis.

Toute jeune encore, la baronne Boël s'intéressa au travail social. La guerre de 1914, brusquement surgie, et l'occupation de son pays la bouleversèrent. Ayant organisé un échange de nouvelles entre les soldats au front et leurs familles, elle fut arrêtée pour espionnage, et n'échappa à la mort que grâce à son sang-froid et au dévouement de sa fidèle femme de chambre. Déportée en Allemagne, elle fut emprisonnée dans la forteresse de Sieburg pendant que son mari était, lui aussi, interné. La captivité ne réussit pas à abattre son courage, elle en profita pour apprendre l'allemand et redonner espoir à ses compagnes dont beaucoup étaient très abattues. Un jour qu'elle prédisait la libération de son pays par la Grande-Bretagne, il lui fut répondu : « Comment, madame, pouvez-vous croire aux Anglais qui ont brûlé Jeanne d'Arc ?... »

La guerre finie, ayant retrouvé son mari et ses enfants, elle reprit avec ardeur son travail social, devint un membre dynamique du Conseil national des femmes belges, dont bientôt elle fut élue présidente.

Lady Aberdeen, qui dirigeait le Conseil international des femmes, fit ainsi sa connaissance, et la choisit comme successeur.

Au congrès de Dubrovnik, en 1936, elle fut brillamment élue et impressionna vivement les femmes venues de toutes les parties du

monde. La guerre se préparait sournoisement, il y avait de l'angoisse dans l'air de ce beau pays, et toutes nous le sentions. Dans son discours d'adieu, Lady Aberdeen nous donna un mot d'ordre : « Et surtout, n'ayez jamais peur ». Nous regardions donc avec confiance à notre nouveau chef.

En 1938, le congrès d'Edimbourg célébra le cinquantenaire du C.I.F. et, peu après, malgré les efforts de la S.D.N., ce fut à nouveau la guerre et l'occupation de la Belgique dès mai 1940. Mme Boël, âgée de 62 ans, jugea de son devoir de ne pas quitter le pays, où elle fut soumise à des interrogatoires et étroitement surveillée pendant cinq ans. Se représentait-on en Suisse ce que furent ces années ?... La première lettre que je reçus d'elle, en 1945, commençait par ces mots : « Libres... Libres... Nous sommes libres... »

Tout était à reconstruire ; elle s'y donna corps et âme, sa nature de chef se révéla grande par l'épreuve. Des souffrances endurées, elle s'était enrichie d'une expérience profonde. Elle cherchait, avec tous, les points de contact, elle pouvait aimer, même ses ennemis.

Innombrables sont ceux et celles qu'elle a aidés et encouragés, non seulement en Belgique, mais dans le monde entier. Son esprit clair facilitait la compréhension des problèmes mondiaux, sa grande bonté nous apprenait la tolérance, son optimisme nous stimulait : « Ne vous laissez jamais de semer le bon grain. »

Epouse modèle, elle téléphonait chaque matin de Genève, d'Edimbourg ou d'ailleurs, à son mari pour lui dire bonjour. Maternelle et convaincante, elle savait encourager les jeunes, leur faire confiance et ainsi augmenter leurs possibilités de travail. Amie précieuse, elle prenait en part vibrante à tout ce qui affectait ceux qu'elle avait adoptés.

La mort nous l'a ravie, mais le sillon qu'elle a tracé ici-bas verra lever le grain fécondant, et son œuvre sera reprise par la génération suivante.

Son exemple nous reste, Dieu en soit loué !
Dr R. G.

sent clairement même à celles qui se contentent d'étudier les images et les dates. Depuis le congrès de Berlin, les grandes rencontres internationales ont chaque fois enregistré de nouveaux succès, de nouvelles adhésions. Et l'œuvre de la Société des Nations, celle des Nations Unies ont chaque fois été utilisées pour améliorer la situation de la femme. Il nous semble au contraire qu'une semblable révolution humaine n'a jamais été si rondement menée dans l'histoire, et cette révolution a bel et bien été réalisée par un groupe de féministes, peu nombreux au début et de plus en plus vaste aujourd'hui. Quand ce ne serait que par reconnaissance pour toutes celles qui se sont dévouées et dont on retrouve la silhouette, le sourire, dans les groupes — combien de fois y voyons-nous la fondatrice de notre journal, secrétaire de l'Alliance — chacune devrait tenir à honneur de posséder cette publication fort joliment présentée et reliée.

La confrontation du numéro du « Courrier » de l'Unesco et de « Journey towards freedom », qui réfute l'accusation d'inertie, nous conduit encore à d'autres constatations.

Si, pendant des milliers d'années, la femme a traîné l'existence subalterne qui lui fut imposée, cela tenait, croyons-nous, à la forme autoritaire des sociétés humaines, où les plus forts physiquement commandaient. Tant que le bras le plus robuste, et non l'esprit le plus délié, a été le maître, la femme n'a pas eu d'autre alternative que d'être ou soumise, ou rusée. Ne parlons pas des quelques individus féminins que des circonstances ou des intérêts temporaires ont portés au pouvoir.

Les conclusions à tirer paraissent claires : les femmes n'ont de chance d'avoir un statut d'être humain égal à celui des autres que dans une société dont la constitution est libérale, tolérante. Toute constitution autoritaire, qu'elle soit d'origine religieuse ou politique, menace sa position. Dès que des humains quelconques disposent d'un pouvoir étendu et garanti par la force, ils sont enclins à en abuser, la tentation est trop forte, et même si des lois protégeant les droits féminins existent, les femmes peuvent devenir victimes de l'arbitraire. Si elles veulent défendre la liberté de leurs mouvements, elles doivent s'attacher aux enseignements de l'E-

Conseil international des femmes. Les seules associations restées en dehors de l'Alliance sont : la Société d'utilité publique des femmes suisses avec 35 000 membres environ et la Ligue suisse des femmes catholiques, dont le programme se limite avant tout aux domaines confessionnel, culturel et de l'utilité publique. Ces deux associations de faite collaborent souvent avec l'Alliance en vue de l'amélioration du statut juridique et économique de la femme.

L'Alliance en faveur du vote féminin

L'Alliance n'est nullement restée passive dans la lutte en faveur du droit de vote féminin. Déjà en 1904, cette association adressa une pétition à l'Eglise réformée de Frauenfeld, qui discutait du droit de vote ecclésiastique de la femme, lui demandant de répondre affirmativement à la question qui se posait.

Une commission pour le suffrage universel fut fondée en 1907 et présidée par Mme Stocker-Caviezel. Cette commission se livra à une enquête dans les cantons pour savoir si les femmes possédaient des droits pour intervenir dans les questions d'église, d'école et d'assistance. Le résultat fut négatif, apparemment aucun droit de ce genre n'existait alors. Lorsqu'en 1909 fut fondée l'Association suisse pour le suffrage féminin, on se demanda si la commission avait encore sa raison d'être. On décida cependant de la maintenir ; elle constituait un encouragement moral pour la nouvelle association. Et, en cette même année 1909, la commission entre-

Renée Le Fort

L'Union des femmes de Genève vient de perdre sa présidente, une présidente qui n'avait pu exercer son mandat que quelques mois : élue à l'assemblée du 20 mai 1954, elle avait eu à peine le temps de prendre les rênes en mains et de prononcer le discours traditionnel du repas d'Escalade, que la maladie la frappait et, au bout d'un an, l'emportait.

Tout d'abord membre de l'Union, elle devint, dès 1943, membre du comité, secrétaire, vice-présidente, puis présidente. Elle avait l'esprit fort clair, et une grande habitude du travail administratif, des rapports, des procès-verbaux, de la correspondance, des démarches à faire, des problèmes sociaux. Cette expérience précieuse, elle l'avait acquise pendant les années passées auprès du Dr Oscar Forel, comme secrétaire à la clinique des Rives de Prangins.

Les problèmes que posent les malades atteints de troubles mentaux furent, en effet, une de ses grandes préoccupations ; dès 1924, elle était membre correspondant, puis membre ordinaire du comité de la Société genevoise de prophylaxie mentale, elle en fut la secrétaire de 1942 à 1954, et rendit de grands services dans cette activité.

D'autre part, et depuis quinze ans, elle consacrait plusieurs après-midi par semaine au vestiaire de la Croix-Rouge, tâche accomplie dans le sous-sol poussiéreux que l'on connaît, où le travail n'est guère attrayant.

Partout où l'on appelait à l'aide, Mlle Le Fort, bien que chargée de responsabilités diverses que nous ne saurions énumérer, répondit : « présente ». Elle fut de celles qui proposent de corriger les épreuves de notre journal pour soulager la rédactrice. Mais elle parlait si peu d'elle-même, elle était si modeste que chacun ignorait les services qu'elle rendait ailleurs. Aussi la surprise fut-elle grande, au culte de lundi dernier : sa famille et ses proches pensaient se grouper à la chapelle des Machabées, mais c'est la cathédrale qu'il fallut ouvrir pour accueillir la foule de ceux qui voulaient rendre hommage à la disparue, dont la bonté rayonnante avait éclairé la route.

A sa famille en deuil, à tous ceux qui perdent en elle un appui, notre journal adresse sa sincère sympathie.

vangile, aux principes de la Déclaration des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies, qui ont ouvert les esprits à la nécessité de protéger les faibles contre les entreprises des puissants.

Deux membres du comité de l'Alliance internationale ont été victimes de deux fanatismes opposés. Ce tragique avertissement nous semble péremptoire.

Si des progrès ont toutefois été réalisés, c'est que les circonstances ont été favorables.

Une vigilance assidue s'impose, tâchons de maintenir le climat dont les femmes du monde ont bénéficié.

Courrier de l'Unesco, N° 11, 1955.

Adèle Schreiber et Margaret Mathieson — *Journey towards freedom*, Vestmannagade 2, Copenhague.

prit une nouvelle enquête dans le pays pour savoir si la femme désirait le droit de vote. En 1910 et 1911 furent élaborés des questionnaires distribués à raison de 40 000 exemplaires pour la Suisse allemande et de 22 000 exemplaires pour la Suisse romande. En 1914, à l'Exposition nationale de Berne, un graphique donnait, en tableau, les résultats de cette enquête. Ceux-ci n'avaient toutefois que peu de valeur, les questionnaires furent mal distribués et mal récoltés par certaines sociétés cantonales et il n'y eut guère qu'1,2 % de la population féminine qui exprima son avis sur le sujet. D'ailleurs on s'informait de savoir si les femmes désiraient les droits de vote et d'éligibilité dans les questions d'église, d'école et d'assistance, la question du suffrage intégral n'était pas posée.

En 1915 et 1916, la commission fit de nouvelles enquêtes dans les cantons où les femmes avaient obtenu récemment des droits en matière ecclésiastique.

(à suivre)

Petite histoire du féminisme en Suisse

d'après des études de

Mmes E. Rickli et E. Plattner-Bernhard

S'il y eut de tout temps des personnalités féminines remarquables, ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle qu'on peut parler de mouvement féministe proprement dit. Les premières luttes pour les revendications féminines furent presque toujours anonymes. C'est ainsi qu'en 1847 des « femmes bernoises » adressèrent trois pétitions au Grand Conseil, demandant l'abrogation de la tutelle obligatoire pour les femmes célibataires et veuves. En 1868, le Grand Conseil zurichois reçut également trois pétitions signées par « des femmes qui doivent faire gratuitement un travail d'esclave » ; elles demandaient l'égalité civile et politique. Entre 1870 et 1890, commencèrent les luttes pour l'admission des femmes aux études universitaires ; la pétition présentée à Genève dans ce sens était signée par « des mères de famille », inspirées par Mme Goegg, une veuve.

Le véritable mouvement féministe débuta sur le terrain communal et dans un but d'utilité publique. L'Union des femmes de Thalwil, fondée en 1836, peut s'enorgueillir d'avoir été la première association féminine suisse.

Le premier groupement professionnel semble avoir été celui des jardinières d'enfants (1888), auxquelles succédèrent les institutrices, les sages-femmes, les ouvrières et au dé-

but du XX^e siècle, presque toutes les professions féminines.

L'Association suisse pour le suffrage féminin ne fut fondée qu'en 1909 ; mais elle avait été précédée par diverses organisations cantonales dont le but était le même.

Vers la fin du XIX^e siècle, des groupes féminins commencèrent à se former au sein des partis politiques ; le premier fut celui des femmes socialistes, en 1887.

L'idée d'unir toutes les associations en une alliance (organisation de faite) faisait peu à peu son chemin. En 1888 s'était fondée la Société d'utilité publique des femmes suisses, dont le programme était riche : fondation d'une école pour le personnel de maison, d'écoles ménagères, de crèches, d'une école jardinière et, enfin, en 1905, ouverture de la belle « Pflegerinnenschule » avec Maternité de Zurich.

Trois congrès féminins suisses (Genève 1896, Berne 1921 et Zurich 1946) renforcèrent le sentiment de solidarité des femmes. L'Alliance de sociétés féminines suisses fut fondée en 1900 ; au cours des années, des groupements, aux tendances les plus diverses, s'y rattachèrent, si bien qu'actuellement, avec ses 221 associations affiliées et ses 300 000 membres, elle peut être considérée comme le groupe de faite par excellence, dont les portes sont largement ouvertes sans distinction confessionnelle ou politique. Son programme est vaste ; vis-à-vis de l'extérieur, l'Alliance défend les postulats féminins ; mais les associations affiliées restent absolument indépendantes. L'Alliance est membre du

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
dès l'âge de 10 ans